

Objet : Accidents du travail – Liste des circulaires qui sont encore d'actualité

Réseaux : tous

Niveaux et Services : tous niveaux ; CPMS, INTERNATS, HOMES, CPA, CFTP

Période : 2008 et années suivantes

- A Mesdames et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement libres subventionnés ;
- Aux chefs des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française pour l'enseignement secondaire et pour l'enseignement fondamental ;
- Aux directions des établissements d'enseignement libre subventionné pour l'enseignement secondaire et pour l'enseignement fondamental ;
- Aux administrateurs des internats et homes d'accueil organisés par la Communauté française ;
- Aux directions des centres PMS organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux directions des centres de dépaysement et de plein air , aux directions des centres d'autoformation et de formation continuée , et aux directions des centres techniques de Strée et de Gembloux ;
- Au Service général du pilotage du système éducatif ;

Pour information :

- Aux organisations syndicales

Autorité : A.G.P.E

Signataire : Alain BERGER, Administrateur général a.i

Gestionnaire : Cellule des accidents du travail de l'enseignement

Personne – ressource : Francis VAN REMOORTERE, Directeur

Tél : 02/413.39.49

Référence : AGPE/AB/JL/FV

Renvois :

Nombre de pages : 3

Annexes :

Tél. pour duplicata : 02/413.39.49 – E-mail : accidents.travail.enseignement@cfwb.be

Mots-clés : Accident du travail

Le texte de plusieurs circulaires en matière d'accidents du travail et sur le chemin du travail peut être consulté sur le site internet des circulaires d'enseignement diffusé par la Communauté française . Mais d'autres circulaires , antérieures à 2002, ne figurent pas sur ce site . Des copies peuvent être obtenues sur demande écrite à adresser à la Cellule des accidents du travail de l'enseignement . (Adresse : Ministère de la Communauté française – Cellule des accidents du travail de l'enseignement – Bd Léopold II , 44 , 1080 Bruxelles)

I.CIRCULAIRES DONT LE TEXTE N'EST PAS SUR INTERNET

1 septembre 1997	Modèle C de la déclaration d'accident
3 septembre 1997	Activités scolaires effectuées en dehors des heures normales de service
17 avril 2000	Voyages scolaires
22 mai 2000	Suivi des déclarations d'accident relatives à des actes de violence
19 juin 2000	Certificats médicaux relatifs à l'absence au travail – Règles d'emploi
27 juin 2000	Couverture – Activités exercées lorsque la victime est en incapacité de Travail.
29 juin 2000	Certificats médicaux – Forme du certificat et transmission
13 septembre 2000	Déménagements , fusions et absorptions d'écoles et de centres PMS
22 novembre 2000	Reprise du travail avant la consolidation avec adaptation du travail en fonction du handicap
12 janvier 2001	Couverture – Catégories de personnel couvertes par le système d'assurance organisé par l'arrêté royal du 24 janvier 1969
11 février 2001	Couverture – Activités couvertes autres que les missions , voyages scolaires et formations
24 avril 2001	Accidents du travail survenant à l'étranger
12 novembre 2001	Absences postérieures à la consolidation

II. CIRCULAIRES FIGURANT SUR LE SITE INTERNET QUI SONT ACCESSIBLES PAR LE MOT-CLE « ACCIDENT »

2 juillet 2002	Circulaire n° 333 Agents et enseignants temporaires
16 septembre 2003	Circulaire n° 613 Accidents survenant en suivant une séance ou un cycle de formation professionnelle
21 octobre 2003	Circulaire n° 673 Information de l'inspection technique du travail
28 novembre 2003	Circulaire n° 700 Couverture –Agents contractuels engagés dans le cadre de la promotion de l'emploi
10 novembre 2004	Circulaire n° 995 Accidents du travail survenant à des agents et enseignants temporaires pendant les vacances d'été
12 juillet 2005	Circulaire n° 1189 Informations destinées aux membres du personnel au sujet des formalités à effectuer en cas d'accident du travail
24 janvier 2006	Circulaire n° 1345 Contacts avec la Cellule des accidents du travail de l'enseignement
14 février 2006	Circulaire n° 1369 Certificats médicaux pour accident du travail – Forme du certificat et transmission
15 septembre 2006	Circulaire n° 1627 Nouveau formulaire de déclaration d'accident du travail
21 novembre 2007	Circulaire n° 2109 Prestations réduites pour raison de santé
19 décembre 2007	Circulaire n° 2127 Modalités de l'indemnisation des victimes

III. CIRCULAIRES FIGURANT SUR LE SITE INTERNET QUI SONT ACCESSIBLES PAR LE MOT – CLE « VIOLENCE »

5 septembre 2002 Circulaire n° 375 Actes de violence et harcèlement – Déclarations et plaintes

1 février 2006 Circulaire n° 1361 Actes de violence commis par des élèves à l'égard de Membres du personnel des établissements scolaires – Enseignement Secondaire – Limitation des dommages à caractère psychologique

11 avril 2007 Circulaire n° 1836 Information des membres du personnel des établissements scolaires au sujet des droits des victimes d'actes de violence

IV OBSERVATIONS

1. Il se pourrait que des adresses postales mentionnées dans les circulaires précitées ne soient plus d'actualité parce que les services publics concernés auraient déménagé.
2. La valeur des circulaires en matière d'accident du travail n'est qu'interprétative . Les circulaires interprétatives sont dépourvues de force obligatoire à l'égard des administrés et à l'égard du pouvoir judiciaire (en ce sens : C. Trav Bruxelles , 7 mars 1994 , CF c/ Warnants , RG n° 28417)

L'Administrateur général a.i

Alain BERGER